s'adresser à un juge de la Cour Supérieure, en chambre,	
pour demander que cette résolution soit annulée, et le	
juge peut rejeter les votes de certains créanciers dont les	
réclamations n'avaient pas été contestées avant le vote,	
ou dont les réclamations avaient été contestées, pour	
d'autres raisons que celles pour lesquelles le juge les re-	
jette. La Cour peut déclarer l'élection du syndic nulle, et	,
ordonner une nouvelle assemblée des créanciers du Failli,	
pour nommer us autre syndic	606
Faillite:Le syndic qui a reçu du Failli un acte de composi-	
tion et décharge, signé par la majorité en nombre, et les	
trois quarts en vuleur de ses créanciers, peut rétrocéder	
les biens au Failli, après que cet acte de composition et	
décharge a été notifié à une assemblée des créanciers, et	
il n'est pas nécessaire qu'il attende que cet acte soit rati-	
fié par la Cour	629
Femme commune en biens : Vide Femme mariée	
Femme mariée:—Prêt fait à une femme mariée qui donne	
son époux pour caution, déclaré n'être pas en fraude de	
l'article 1301 du Code Civil	138
Femme séparée de biens :- Vide Femme mariée	
Frais: - Vide Action en bornage	
Frais: - Vide Opposition	
Frais :— Vide Payment	
Fraude d'un immeuble par un débiteur insolvable. Acte si-	
mulé. Immeuble vendu pour garantir une créance	169
Fraude:-Une vente par un débiteur à un tiers sera annulée	•
sur la poursuite d'un créancier, si le vendeur était insol-	
vable, ou, s'est par le fait de cette vente mis sciemment	
et frauduleusement hors de l'atteinte du créancier; si	
l'acheteur connaissait l'existence de la dette due au créan-	
cier; Si l'acheteur connaissait lors de la vente. L'état	
d'insolvabilité, ou du moins que par cette vente ce der-	
nier se mettait hors de l'atteinte des poursuites du créan-	
	694